

Résolution adoptée à la séance plénière du 12 janvier 2021

Construire la Francophonie contemporaine avec les citoyennes et les citoyens

Déclaration du groupe de l'UNAF

Comme le groupe de l'Unaf a déjà eu l'occasion de le préciser au CESE, il y a moins d'un an, à travers la langue, ce sont des conceptions du droit et de l'organisation des sociétés, qui sont en jeu. Emmanuel Todd, anthropologue, souligne qu'à partir de là s'explique des différences dans les structures sociales et la diversité des voies d'accès à la démocratie et au droit. En matière de politique sociale par exemple, l'approche anglo-saxonne est marquée par l'autonomie de l'individu et le respect de sa liberté alors que l'approche plus latine véhiculée notamment par la francophonie fait place à l'égalité, à la solidarité entre les personnes, à la dimension familiale et intergénérationnelle.

Notre conception latine davantage liée aux solidarités concrètes et territoriales renvoie aux personnes et leur environnement, leur enracinement dans un certain nombre de communautés, au premier rang desquelles se trouvent les familles. Cette conception trouve une fécondité particulière dans ce qu'elle véhicule en termes de valeurs et de rapport aux autres.

Partant de cette distinction d'importance, le groupe de l'Unaf partage pleinement les lignes directrices de la résolution du CESE en vue du prochain Sommet de la Francophonie : éducation, place de la jeunesse, rôle de la société civile organisée pour une vie démocratique vivante et relations internationales.

L'éducation constitue une priorité de premier plan, dans la perspective d'un développement durable profondément humain et d'une prospérité réellement partagée. La francophonie est un espace d'avenir. Nous devons le partager avec conviction avec les jeunes des pays francophones. Mais pour ce faire, il faut aider les jeunes à avoir accès au travail, à l'emploi : d'où l'importance de l'éducation.

Le groupe de l'UNAF a voté la résolution.